

Annexe II

Accord tripartite

Le gouvernement de la République des Fidji (le «**gouvernement**»), le Congrès des syndicats des Fidji (le «**FTUC**») et la Fédération du commerce et des employeurs des Fidji (la «**FCEF**»), ci-après dénommés les «**Parties**» au présent accord, conviennent des dispositions suivantes:

1. Le décret sur les relations de travail constitue le texte de base régissant les relations travailleurs-employeurs aux Fidji.
2. Il est pris acte de la révision de la législation du travail (la «**révision**»), y compris du décret sur les relations de travail, entreprise dans le cadre du dispositif mis en place par le Conseil consultatif sur les relations de travail (l'«**ERAB**») pour garantir le respect des conventions fondamentales de l'OIT.
3. Toute nouvelle question ou recommandation relative à la révision émanant de l'une des Parties ne doit être formulée et négociée que dans le cadre du dispositif de l'ERAB. Toute nouvelle question ou recommandation doit prendre en compte les conclusions de la révision, qui seront présentées sous la forme d'un projet de loi au Parlement des Fidji, au plus tard à sa session d'août 2015. L'ERAB vérifiera le projet de loi avant qu'il ne soit présenté au Cabinet, puis au Parlement. Il est en outre convenu que le projet de loi, une fois approuvé par le Parlement, sera mis en œuvre d'ici à la fin du mois d'octobre 2015.
4. Le gouvernement rétablira le système de précompte syndical.
5. Les Parties soumettront un rapport conjoint de mise en œuvre au Conseil d'administration du BIT, à sa session de juin 2015.
6. Les Parties demandent instamment au Conseil d'administration du BIT de reporter à sa session de novembre 2015 la décision d'envisager la constitution d'une commission d'enquête.

Fait au siège du BIT à Genève (Suisse), le 25 mars 2015.

Directeur général
de la Fédération du commerce
et des employeurs des Fidji

Ministre de l'Emploi
productif et des Relations
professionnelles

Président
du Congrès des syndicats
des Fidji

(Signé en présence de) Guy Ryder
Directeur général
Bureau international du Travail